



Congé fractionné dois je avoir 1 an d'ancienneté

Par **Yous192**, le **21/10/2022** à **09:19**

J'ai donc cumulé 28 jours de congés.

L'établissement donne droit à 3 jours de congés supplémentaires si moins de 21 jours de congés posés entre le 31/05/ et le 31/10/2022.

Ai je droit à ces 3 jours même si je n'ai pas 1 an d'ancienneté (11 mois pour mon cas).

Par **P.M.**, le **21/10/2022** à **09:32**

Bonjour,

Les dispositions légales ne prévoient pas d'ancienneté, il faudrait vérifier à l'Accord d'établissement...